

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur et Madame HARVENGT-FERRARI** Rue du Quesnoy, 5 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue du Quesnoy à 7340 Colfontaine**, et cadastré **03 A 269 M 2, 03 A 269 R 2** les travaux suivants : **Régularisation de deux garages et aménagement d'un logement**.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du PCA 6 approuvé avant l'entrée en vigueur du Code et devenu Guide pour les motifs suivant:

- **Zone de cours et jardins : Aménagement d'un logement dans la zone de cours et jardins réservée exclusivement aux espaces libres privés. Lorsque cette zone est à front d'une voirie, des garages pourront y être autorisés.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/04/2021 au 10/05/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 20/04/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme